

UNE CAUTION SOLIDAIRE ?



LE PASS LOGEMENT...C'est Quoi ? Pour Qui ? Comment l'obtenir ?

QUOI ?

Le Pass Logement est une caution solidaire accordée par le Conseil Régional. La garantie couvre jusqu'à 18 mois de loyers, charges comprises. Le montant garanti est limité à des plafonds de loyers et charges fixes précisés au regard des situations spécifiques du logement.

	Loyer mensuel maximum charges comprises	Caution : Montant global maximum
1 personne	500 €	9 000 €
2 personnes	650 €	11 700 €

QUI ?

- les jeunes de moins de 30 ans en situation régulière,
- ne pouvant pas bénéficier ni de la GRL, ni du Loca-Pass, ni du Fonds de solidarité Logement, ni du dispositif CLÉ (étudiants) ou autres dispositifs sectoriels,
- contraints, compte tenu de leur situation, à la nécessité de présenter une caution solidaire.

La caution régionale n'intervient que pour un logement situé sur le territoire régional des Pays de la Loire.

COMMENT ?

Pour plus d'information (renvoyer vers la page du site dédiée au Pass logement)

PLUS D'INFORMATIONS

Plus d'informations sous l'onglet Pass logement